

selon 1907/2006/CE, article 31

> Version: 1.0 Page: 1/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A
Synonym(s): Substrat de tourbe-A-pot

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées: Engrais liquide pour plantes.

Catégorie de produit: Catégorie de produit 12 (PC12 Engrais),

Descripteur d'utilisation 21 (SU21 Utilisations par des consommateurs).

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: Special Mix B.V.

J.P. Poelstraat 1 1483 GC De Rijp Les Pays-Bas +31 (0) 299 675 711 +31 (0) 299 671 393

 Fax:
 +31 (0) 299 671 3

 Email:
 info@goldlabel.nl

 Website:
 www.goldlabel.nl

Informations:

Tél.:

Personne de contact:
Tél.:
+31 (0) 299 671 393
Email:
heures ouvrables (jours ouvrables):
09:00-17:00

Numéro d'appel d'urgence:

France: Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris: +33 1 40 05 48 48
Belgique: Centre antipoison belge: +32 (0) 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318

Éléments d'étiquetage/déclaration préventive

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger.

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Précautions:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de



selon 1907/2006/CE. article 31

> Version: 1.0 Page: 2/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P301 + P312

en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

> pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE

Xn; R22 - Xi; R41 - R43

Éléments d'étiquetage Symboles de danger:



Classification de l'étiquetage:

Phrase(s) de risque:

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R43

Conseil(s) de prudence:

Conserver hors de la portée des enfants. S2 S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Nocif.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. **S46**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage: Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium, Fe-EDDHMA.

Autres dangers

Tombe.

Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT: vPvB: Non.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation

chimique: Mélange.

Description: Préparation à base (e.a.): acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium,

chlorure de calcium, nitrate de potassium, nitrate de calcium, nitrate

d'ammonium, Fe-EDDHMA et acide nitrique.

Composants dangereux

Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium N° CAS: 15245-12-2



selon 1907/2006/CE, article 31

> Version: 1.0 Page: 3/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

N° CE: 239-289-5

N° d'index:

N° enreg. REACH: -

Teneur (W/W): 30 - 60 %

Danger:

1999/45/CE: Xn; R22 - Xi; R41.

1272/2008/CE: Acute Tox. 4; H302 - Eye Dam. 1; H318.

Chlorure de calcium

 N° CAS:
 10043-52-4

 N° CE:
 233-140-8

 N° d'index:
 017-013-00-2

 N° enreg. REACH:
 01-2119494219-28

Teneur (W/W): 10 - 20 %

Danger:

1999/45/CE: Xi; R36.

1272/2008/CE: Eye Irrit. 2; H319.

Nitrate de potassium

N° CAS: 7757-79-1 N° CE: 231-818-8

N° d'index:

N° enreg. REACH: 01-2119488224-35

Teneur (W/W): 10 - 20 %

Danger:

1999/45/CE: O; R8.

1272/2008/CE: Ox. Sol. 3; H272.

Nitrate de calcium

N° CAS: 10124-37-5 N° CE: 233-332-1

N° d'index: N° enreg. REACH: -

Teneur (W/W): 5 - 10 %

Danger:

1999/45/CE: O; R8 - Xn; R22 - Xi; R41.

1272/2008/CE: Ox. Sol. 2; H272 - Acute Tox. 4; H302 - Eye Dam. 1; H318.

Nitrate d'ammonium

N° CAS: 6484-52-2 N° CE: 229-347-8

 N° d'index:

 N° enreg. REACH:

 Teneur (W/W):
 1 - 5 %

Danger:

1999/45/CE: O; R8 - Xi; R36.

1272/2008/CE: Ox. Sol. 3; H272 - Eye Irrit. 2; H319.

 $Ferrate (1-), ~ [[\alpha,\alpha'-[1,2-ethanediyldi(imino-\kappa N)]bis [2-(hydroxy-\kappa O)-4-methylbenzeneacetato-\kappa O]] (4-)]-, \\$

potassium

Synonym: Fe-EDDHMA N° CAS: 178667-57-7

N° CE: N° d'index: -

N° enreg. REACH: Teneur (W/W): 0,5 - 2 %
Danger:
1999/45/CE: R43.

1272/2008/CE: Skin Sens. 1; H317.



Version: 1.0 Page: 4/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

Acide nitrique 38 %

 N° CAS:
 7697-37-2

 N° CE:
 231-714-2

 N° d'index:
 007-004-00-1

N° enreg. REACH:

Teneur (W/W): 0,5 - 2 %

Danger (100% matière):

1999/45/CE: O; R8 - C; R35.

1272/2008/CE: Ox. Liq. 3; H272 - Skin Corr. 1A; H314.

Pour le libellé complet des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales:

Éloigner la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Le matériau attaque le tissu cutané - rincer la peau immédiatement après l'exposition peut limiter les dommages.

Après inhalation:

Fournir de l'air frais.

Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption de la peau: Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, ensuite rincer immédiatement et suffisamment longtemps (au moins 15 minutes) les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières ouvertes.

Assister la victime lors du rinçage oculaire.

Ensuite, consulter immédiatement un médecin/ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau (si la victime est consciente), et ensuite faire boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer le vomissement. En cas d'indisposition, consulter un médecin ou transporter la victime à l'hôpital (montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). Si la personne doit vomir, maintenir sa tête basse afin d'éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. En cas de perte de conscience, placer la victime en position latérale de sécurité. Défaire les vêtements serrés, tels que chemise, cravate ou ceinture. Repos.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation:

L'exposition aux vapeurs des composants dans des concentrations supérieures à la valeur MAC peut nuire à la santé et provoquer: sensation de brûlure, toux, respiration laborieuse, perte de conscience. Les effets peuvent être différés. L'inhalation prolongée d'aérosols ou/ou de brouillards peut provoquer une pneumonie et/ou un œdème pulmonaire, toutefois seulement après l'apparition d'effets corrosifs sur les muqueuses des yeux et/ou des voies respiratoires supérieures.

Après contact avec la peau:

Légèrement irritant pour la peau. Les effets et symptômes d'irritation cutanée peuvent être notamment une rougeur et un décoloration jaunâtre.

Après contact avec les yeux:

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Rougeur. Douleurs.

Après ingestion:

Irritation à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Crampes d'estomac, nausée, peau bleue, sensation de faiblesse. Contient du nitrate de calcium qui, après ingestion, peut provoquer des lésions sanguines (méthémoglobinémie).

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers



selon 1907/2006/CE, article 31

> Version: 1.0 Page: 5/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

nécessaires

Traitement symptomatique et thérapie de soutien selon prescription.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO2, poudre sèche ou jet d'eau. Combattre les foyers important au jet d'eau.

Mousse.

Sable.

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:

Puissant jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, risque de formation de gaz toxiques.

Produits pouvant être dégagés en cas d'incendie:

Oxydes d'azote (NOx).

Oxyde(s) de métaux.

Conseils aux pompiers

Vêtements de protection spéciaux:

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Autres informations

Aucune exigence spécifique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter en grandes quantités dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines sous forme concentrée.

Notifier les autorités compétentes en cas de rejet de grandes quantités dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber immédiatement avec un matériau liant les liquides (sable, terre sèche).

Recycler, si possible.

Déposer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

Ensuite, rincer les résidus avec beaucoup d'eau.

Référence aux autres sections

Informations concernant une utilisation sûre - voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir section 8.

Informations concernant l'évacuation - voir section 13.



selon 1907/2006/CE, article 31

> Version: 1.0 Page: 6/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

SECTION 7: Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence.

Porter un vêtement de protection approprié.

Une ventilation est recommandée.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prévention des incendies et explosions:

Aucune exigence spécifique.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Fermer les récipients après usage.

Traiter les emballages vides comme s'ils étaient pleins.

Ne pas réutiliser l'emballage.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

Conserver au noir.

Protéger du gel.

Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.

Matériau approprié pour l'emballage: emballage d'origine, polyéthylène.

Matériau approprié pour les conteneurs et les conduits: Acier inoxydable, PVC.

Indications concernant le stockage commun:

Installer des cloisons de séparation dans le bac d'égouttage afin d'éviter que des engrais acides et basiques ne puissent se mélanger.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée: 5 - 35 °C.

Utilisation finale particulière

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Informations produit: 7757-79-1	Nitrate de potassiu	m
TWA 8 h	mg/m ³ (ppm)	5 (-) poussière inhalable

Informations produit: 7697-37-2	Acide nitrique	
TWA 15 min.	mg/m ³ (ppm)	2,6 (1) 2006/15/CE

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 15245-12-2 Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local



Version: 1.0 Page: 7/17 Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

DN(M)EL	Long terme	13,9	mg/kg bw/jour	Travailleurs
	dermique			Systémique
DN(M)EL	Long terme	98	mg/m ³	Travailleurs
	inhalation			Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs
	dermique			Local
DN(M)EL	Long terme	-	mg/m ³	Travailleurs
	inhalation			Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs
	dermique			Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m ³	Consommateurs
· ·	inhalation			Local
DN(M)EL	Long terme	8,33	mg/kg bw/jour	Consommateurs
	dermique			Systémique
DN(M)EL	Long terme	25,2	mg/m ³	Consommateurs
	inhalation			Systémique
DN(M)EL	Long terme	8,33	mg/kg bw/jour	Consommateurs
	oral			Systémique
DN(M)EL	Long terme	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs
` <u></u>	dermique			Local
DN(M)EL	Long terme	-	mg/m ³	Consommateurs
	inhalation			Local
Composants dangereux avec DN(• •			
Informations produit: 10043-52-4	Exposition	Valeur	Unité	Population /
Chlorure de calcium				Effets
DN(M)EL	Court terme	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs
	dermique			Local

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 10043-52-4 Chlorure de calcium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	10	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	5	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	5	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	2,5	mg/m ³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local

Co	Composants dangereux avec DN(M)EL:				
	ormations produit: 7757-79-1 trate de potassium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN	N(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local



Version: 1.0 Page: 8/17 Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	20,8	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	36,7	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation		mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	12,5	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	10,9	mg/m ³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	12,5	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local

Composants dangereux avec DN	(M)EL:			
Informations produit: 10124-37-5 Nitrate de calcium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	13,9	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	24,5	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	8,33	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	6,3	mg/m ³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	8,33	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 6484-52-2	Exposition	Valeur	Unité	Population /
Nitrate d'ammonium				Effets



Version: 1.0 Page: 9/17 Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

ourt terme	ļ	/l /s /s	
	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs
ermique			Local
ourt terme	-	mg/m ³	Travailleurs
halation			Local
ong terme	21,3	mg/kg bw/jour	Travailleurs
ermique			Systémique
ong terme	37,6	mg/m ³	Travailleurs
halation			Systémique
ong terme	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs
ermique			Local
ong terme	-	mg/m ³	Travailleurs
halation			Local
ourt terme	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs
ermique			Local
ourt terme	-	mg/m ³	Consommateurs
halation			Local
ong terme	12,8	mg/kg bw/jour	Consommateurs
ermique			Systémique
ong terme	11,1	mg/m ³	Consommateurs
halation			Systémique
ong terme	12,8	mg/kg bw/jour	Consommateurs
al			Systémique
ong terme	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs
ermique			Local
ong terme	-	mg/m ³	Consommateurs
halation			Local
	ourt terme halation ling terme halation	ourt terme nalation ong terme ourt terme ourt terme ourt terme ourt terme ong terme	pourt terme - mg/m³ mg/kg bw/jour strinique - mg/kg bw/jour - mg/kg bw/jour strinique - mg/kg bw/jour - mg/kg - mg/k

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 7697-37-2 Acide nitrique	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	2,6	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	1,3	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	1,3	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,65	mg/m ³	Consommateurs Local

Ī	Composants dangereux avec PNE	C:		
ſ	Informations produit: 15245-12-2	Valeur	Unité	Compartiment



Version: 1.0 Page: 10/17 Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Acide nitrique, sel d'ammonium et			
de calcium	<u> </u>		 . .
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des
			eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel de bioaccumulation	mg/l	Oral (aliments)

Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: 7757-79-1	Valeur	Unité	Compartiment
Nitrate de potassium			
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des
			eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel	mg/l	Oral
	de		
	bioaccumulation		

Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: 10124-37-5	Valeur	Unité	Compartiment
Nitrate de calcium			
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des
			eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel	mg/l	Oral (aliments)
	de		
	bioaccumulation		

Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: 6484-52-2 Nitrate d'ammonium	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol



selon 1907/2006/CE, article 31

Version: 1.0 Page: 11/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

PNEC	Pas de potentiel	mg/l	Oral
	de		
	bioaccumulation		

Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver les mains soigneusement après manipulation de ce produit.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire:

Aucune exigence spécifique, une ventilation normale suffit.

Protection des mains:



Gants de sécurité.

Le matériau des gants (EN374) doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques. Douche oculaire.



Protection du corps:

Porter des vêtements de protection adéquats (en cas de risque d'éclaboussures).

Procédures de mesure:

Afin de confirmer qu'une limite d'exposition est respectée et que l'exposition est maîtrisée de manière adéquate, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone de respiration ou dans l'espace de travail en général.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toute fuite du matériau et de solution concentrée doit être arrêtée. La pénétration de grandes quantités dans les égouts, les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines doit être évitée parce que le matériau contient du nitrate de calcium qui peut engendrer une eutrophication.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales

Apparence

Forme: Liquide.

Couleur: Marron.

Odeur: Inodore.

Seuil olfactif: Non déterminé.



selon 1907/2006/CE, article 31

Version: 1.0 Page: 12/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

Valeur pH:	Non déterminé.	
Changement d'état		
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.	
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.	
Point d'éclair :	> 93 °C.	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non utilisable.	
Auto-inflammation:	Non déterminé.	
Danger d'explosion:	Non déterminé.	
Limites d'explosion		
inférieure:	Non déterminé.	
supérieure:	Non déterminé.	
Pression de vapeur:	Non déterminé.	
Densité:	Environ 1,25 (eau = 1).	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Entièrement soluble/miscible.	
Coefficient de partition		
(n-octanol/eau):	Non déterminé.	
Viscosité		
dynamique:	6 cP.	
cinématique:	Non déterminé.	
Autres informations	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation selon les consignes.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé selon les prescriptions. Éviter le stockage à températures élevées (> 35 °C) afin d'éviter la détérioration du matériau ou la remontée de pression. Éviter les basses températures (< 5 °C) afin de prévenir la cristallisation.

Le matériau craint le gel.

Possibilité de réactions dangereuses

Contact avec des agents réducteurs forts (et les bases).

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition. Éviter l'évaporation dans un espace non ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs. Protéger du gel.

Matières incompatibles

Agents réducteurs, acides forts et bases fortes, poudres de métal, matériaux combustibles, chromates, zinc, cuivre et alliages de cuivre, chlorates. Légèrement corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage normal. En cas d'exposition à la chaleur ou de combustion, des vapeurs irritantes ou toxiques, tels que des oxydes d'azote, peuvent se dégager.



selon 1907/2006/CE, article 31

Version: 1.0 Page: 13/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë des composants.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

TAILOUITO 127,2000 MOTO. III MATA POM. IN OLUCOMONIOM.				
Informations produit: 15245-12-2	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium			
Oral	LD50	500 mg/kg (rat) (OECD 423)		
Inhalation	LC50 (4 h)	-		
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)		

Informations produit: 10043-52-4	Chlorure de calcium		
Oral	LD50 2120 mg/kg (rat, féminin) (OECD 401)		
Inhalation	LC50 (4 h)	> 160 mg/l (rat)	
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)	

Informations produit: 7757-79-1	Nitrate de potassium		
Oral	LD50 > 2000 mg/kg (rat) (OECD 425)		
		3750 mg/kg (rat)	
		1901 mg/kg (lapin)	
Inhalation	LC50 (4 h)	0,527 mg/l (rat) (OECD 403, poussière inhalable)	
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)	

Informations produit: 10124-37-5	Nitrate de calcium		
Oral	LD50 1000 mg/kg (rat) (OECD 423)		
Inhalation	LC50	-	
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)	

Informations produit: 6484-52-2	Nitrate d'ammonium		
Oral	LD50 2950 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Inhalation	LC50 (4 h)	> 88,8 mg/l (rat) (OECD 403)	
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)	

Informations produit: 7697-37-2	Acide nitrique	
Oral	LD50	430 mg/kg (homme)
Inhalation	LC50 (4 h)	> 80 mg/l (rat) (OECD 403)
Dermique	LD50	

L'évaluation suivante des dangers pour la santé est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Irritant pour la peau et les muqueuses.

des yeux:

Effet irritant / corrosif.

Mutagénicité pour les cellules germinales:

Non classé.

Toxicité reproductive et développementale:

Non classé.

Sensibilisation:

Contient du ferrate(1-), $[[\alpha,\alpha'-[1,2-ethanediyldi(imino-\kappa N)]bis[2-(hydroxy-\kappa O)-4-methylbenzeneacetato-\kappa O]](4-)]$ -, potassium qui est classé comme sensibilisant.

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Non classé.

Autres informations:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.



Version: 1.0 Page: 14/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

SECTION 12: Informations écologiques

Informations sur les effets toxicologiques Écotoxicité des composants.

Toxicité aquatique:

Informations produit: 15245-12-2	Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	
Poisson	LC50 (48 h)	447 mg/l (cyprinus carpio)
Puce d'eau	EC50 (48 h)	> 100 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
Algues	EC50 (72 h)	> 100 mg/l (pseudokirchnerella subcapitata) (OECD
		201)
Bactérie	EC50	> 1000 mg/l (activated sludge) (OECD 209)

Informations produit: 10043-52-4	Chlorure de calcium	
Poisson	LC50 (96 h)	4630 mg/l (EPA/600/4-90/027, EPA/600/6-91/003)
Puce d'eau	EC50 (48 h)	490 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50	> 4000 mg/l (pseudokirchnerella subcapitata) (OECD
		201)
Bactérie	EC50	- ′

Informations produit: 7757-79-1	Nitrate de potassium	
Poisson	LC50 (96 h)	> 98,9 mg/l (OECD 203)
		180 - 200 mg/l (poecilia reticulata)
Puce d'eau	EC50 (48 h)	2400 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

Informations produit: 10124-37-5	Nitrate de calcium	
Poisson	LC50 (96 h)	> 98,9 mg/l (OECD 203)
Puce d'eau	EC50	490 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

Informations produit: 6484-52-2	Nitrate d'ammonium	
Poisson	LC50 (48 h)	447 mg/l (95% CI 391-513)
Puce d'eau	EC50	-
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

Informations produit: 7697-37-2	Acide nitrique	
Poisson	LC100 (96 h)	3 - 3,5 mg/l (bluegill sunfish)
	LC50 (96 h)	> 100 mg/l
Puce d'eau	EC50 (96 h)	490 mg/l (daphnia magna)
	EC50 (48 h)	180 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

L'évaluation suivante des dangers pour l'environnement est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

Persistance et dégradabilité

Partiellement inorganique et probablement largement biodégradable à terme.



Version: 1.0 Page: 15/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Potentiel de bioaccumulation:

L'enrichissement dans les organismes est improbable.

Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Autres informations écologiques

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre): peu polluant. Ne pas déverser le produit non dilué dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas à tous les critères d'évaluation pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est dès lors pas classé comme PBT ou vPvB.

Autres effets néfastes

Contient des substances contribuant à l'eutrophication: Nitrates.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Peut être acheminé vers une installation d'incinération contrôlée moyennant le respect des réglementations des autorités locales.

Réglementation CE relative à l'élimination des déchets (EWC):

06 10 02* DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINERALE, déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la production d'engrais; déchets contenant des substances dangereuses.

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Évacuation conformément aux prescriptions légales. Vider soigneusement l'emballage. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit. Respecter la législation locale en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (transfrontalier)

Classe ADR/GGVSEB: Pas une marchandise dangéreuse dans le sens des réglementations

relatives au transport.

N° d'identification de danger:

Numéro ONU: Groupe d'emballage: -

Étiquette:

Marquage spécial: Nom d'expédition des Nations

unies:

Code de restriction en tunnels:

Transport par voie navigable ADN/ADR

Classe ADN/R: Numéro ONU: -



selon 1907/2006/CE, article 31

Version: 1.0 Page: 16/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

Risque secondaire

Substances dangereuses pour l'environnement:

Propriétés CMR: -

Flottabilité:

Transport maritime IMDG

Classe IMDG: Numéro ONU:

Étiquette:

Groupe d'emballage: N° EMS: Polluant marin: -

Désignation technique exacte:

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classe ICAO/IATA: Numéro ONU: Étiquette: Groupe d'emballage: -

Désignation technique exacte:

Dangers pour l'environnement

Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales:

_

Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):

Directive 94/33/CE Protection des jeunes au travail.

Directive 89/686/CEE Équipement de protection individuelle.

Directive 98/24/CE Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement 2003/2003/CE Concernant les engrais. Le produit est un ENGRAIS CE classé comme

engrais de type NPK, liquide - azote (N) + potassium (K) + oxyde de calcium

(CaO) - engrais, NPK: 3-0-1 + 5 CaO.

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations



selon 1907/2006/CE. article 31

> Version: 1.0 Page: 17/17

Date d'impression: 20.07.2012 Révision: pas d'édition révisée

Nom commercial: GoldLabel-nutrients-SOIL-A

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des phrases R, H et EUH pertinentes des sections 2 et 3

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R22 Nocif en cas d'ingestion. R35 Provoque de graves brûlures.

R36 Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. R41

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R43

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H314

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une grave irritation oculaire.

Historique

Imprimé le: 14 août 2012.

Précédente édition: Pas d'édition révisée.

Version:

Abréviations et acronymes:

Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) RID:

Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: IATA-DGR:

International Air Transport Association
Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

International Civil Aviation Organization ICAO:

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

P: GHS: Marine Pollutant

Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EC50: LC50: Half maximal effective concentration Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent Occupational Exposure Limit OEL: NOEC: No Observed Effect Concentration vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

EWC: TWA: European Waste Catalogue

Time-Weighted Average, limit value pertaining to the MAC value

DNEL: Derived No-Effect Level Derived Minimal Effect Level DMEL: PNEC: Predicted No-Effect Concentration